



# Village de Pointe-Fortune

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAIDREUIL-SOULANGES.  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE**

Aux contribuables de la susdite municipalité,

## **AVIS PUBLIC**

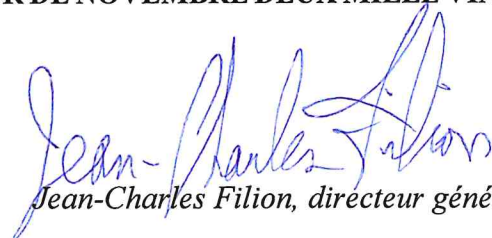
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :**

**À la séance ordinaire du conseil de la municipalité, tenue le 4 décembre 2023, à 19h30  
heures, au local ordinaire des séances du conseil, le RÈGLEMENT suivant sera adopté :**

Le règlement numéro 414-2023, encadrant les modalités de publication des avis publics municipaux.

**AVIS PUBLIC** est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire, de 9 à 12h. et de 13 à 16h, du lundi au jeudi.

**DONNÉ À POINTE-FORTUNE CE TRENTIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINT-TROIS.**

  
*Jean-Charles Fillion, directeur général*